

## Conseil exécutif

Quatre-vingt-douzième session  
Gyeongju (République de Corée), 14 octobre 2011  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/92/1 prov.annot.  
Madrid, le 8 septembre 2011  
Original: anglais

### Projet d'ordre du jour provisoire annoté

#### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour** (document CE/92/1 prov.)

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général en accord avec la Présidente du Conseil. Cet ordre du jour couvre toutes les questions soumises au Conseil conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

#### **Point 2. Désignations aux organes subsidiaires du Conseil exécutif** (document à préparer sur place)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Conseil exécutif sera informé des candidatures proposées par les Commissions régionales pour ses organes subsidiaires.

#### **Point 3. Élection des membres du Conseil exécutif pour 2012** (document à préparer sur place)

Conformément à l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil est invité à élire son Président et ses deux Vice-Présidents pour 2012.

#### **Item 4. Lieu et dates de la quatre-vingt-treizième session du Conseil exécutif** (document CE/92/4)

Dans ce document, le Secrétaire général fournit aux Membres du Conseil toutes les informations utiles concernant la détermination du lieu et des dates de ses sessions suivantes.